

simplement [pas] à récupérer vos pertes et à combler vos pertes jusqu'à ce que les choses s'améliorent. [...] La solution [consiste à reconnaître] son rôle d'instrument de politique gouvernementale en lui confiant un mandat financier correspondant à la réalité. (M. Don Knoerr, Fédération canadienne de l'agriculture, fascicule 18:7-8, 15 décembre 1987)

On doit alors s'interroger sur le rôle que la SCA devrait jouer à l'avenir. La Société et ses politiques et mandats devraient-ils être utilisés comme instruments de la politique sociale? Si oui, devrait-on aussi s'attendre à ce que la Société réalise des bénéfices?

Certains témoins ont estimé que la SCA devrait continuer à jouer son rôle de prêteur de dernier ressort qui offre du crédit à long terme et à faible taux aux agriculteurs qui ne peuvent obtenir de financement d'autres sources. D'autres croient que la SCA devrait fournir du crédit à long terme et à faible taux à tous les agriculteurs, comme *Prairie Pools Inc.*, qui

[reconnait et considère] la SCA comme l'organisme fédéral à qui il devrait incomber d'offrir aux agriculteurs des conditions stables de crédit à long terme. Il est temps que le gouvernement termine son examen du mandat de la SCA, laquelle devrait reprendre son rôle de principal créancier offrant des taux raisonnables d'intérêt à tous les agriculteurs désireux d'y recourir. (M. William Strath, *Prairie Pools Inc.*, fascicule 16:9, 8 décembre 1987)

De même, de nombreux témoins estiment que la SCA devrait offrir un appui plus complet à l'industrie agricole, sous forme d'une gamme complète de services de crédit, de services d'aide à la gestion et d'un leadership en matière de crédit auprès des autres prêteurs agricoles.

Pour ce qui est de fournir une gamme complète de services de crédit aux emprunteurs, la Fédération canadienne de l'agriculture estime que

la SCA doit être en mesure de consentir du crédit à court et à moyen terme. Ainsi, lorsqu'elle consent un prêt à long terme à un client, elle peut s'assurer que celui-ci sera en mesure de respecter ses engagements et que son exploitation sera rentable. (M. Don Knoerr, Fédération canadienne de l'agriculture, fascicule 18:9, 15 décembre 1987)

Ce point de vue a été repris par la Fédération des agriculteurs de l'Ontario, qui a déclaré devant le Comité: